



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 1329-DEF

cerfa

N° 14357*16

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES
DÉCLARATION DE LIQUIDATION ET DE RÉGULARISATION
2025

Service compétent où doit être adressée la déclaration :

Nom et adresse de l'établissement :

SIE	
Code service	
RIB	
N° d'identification de l'établissement principal (SIRET)	
Adresse de l'établissement principal	

N° FRP - Clé	
Date limite de paiement	

PAIEMENT OU EXCÉDENT

27	CVAE DUE	Y		(Ligne 25 - ligne 26)
	OU			
28	EXCÉDENT DE VERSEMENT	Z		(Ligne 26 - ligne 25)

Remboursement d'excédent de versement demandé :

(Joindre un RIB s'il s'agit d'une première demande de remboursement ou en cas de changement de compte)

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

Date : Signature :

Téléphone :

Adresse électronique :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme :	Date :	Cachet du service
	N° d'opération :	

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

01

Montant du CA de la période de référence

A1

02

Montant du CA réel si la période de référence est différente de 12 mois

A2

03

Montant du CA de référence du groupe

A3

Le montant porté à cette ligne doit être supérieur ou égal à 7 630 000 €.

CALCUL DU POURCENTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE CORRESPONDANTE

Le pourcentage à calculer et à porter dans la case B varie selon le montant du chiffre d'affaires, mentionné au cadre A1 ou A3 conformément au barème suivant :

Si le montant de votre CA est :	Alors, le taux à porter cadre B sera calculé comme suit :
< 500 000 €	0
500 000 € ≤ CA ≤ 3 000 000 €	$\left[\frac{0,063 \times (CA - 500\,000)}{2\,500\,000} \right]$
3 000 000 € < CA ≤ 10 000 000 €	$\left[\frac{0,113 \times (CA - 3\,000\,000)}{7\,000\,000} \right] + 0,063$
10 000 000 € < CA ≤ 50 000 000 €	$\left[\frac{0,013 \times (CA - 10\,000\,000)}{40\,000\,000} \right] + 0,175$
Supérieur à 50 000 000 €	0,19

04

(*) Taux exprimé en pourcentage et arrondi au centième le plus proche

B

%

(*)

05

C

Le montant à porter dans ce cadre figure sur les imprimés 2059-E (ligne SA), 2033-E (ligne 117), 2035-E (ligne JU) et 2072-E (ligne D 12).

LIMITATION DE LA VALEUR AJOUTÉE

Pour certaines entreprises notamment à caractère financier (Cf. notice), cochez la case ci-contre et ne remplissez pas la case D.

D0

06

D

Si CA ≤ 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 80% du chiffre d'affaires porté au cadre A1 ou A2.

Si CA > 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 85% du chiffre d'affaires porté au cadre A1 ou A2.

MONTANT DE LA CVAE BRUTE

Le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée à porter dans la case E est obtenue par le calcul suivant :

Si C ≤ D, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à C multiplié par B

Si C > D, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à D multiplié par B

Si vous avez coché la case D0 ci-dessus, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à C multiplié par B.

07

E

CALCUL DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE

CALCUL DE LA COTISATION AVANT RÉDUCTION

MONTANT DU CA (cadre A1)	CADRE E	MONTANT À REPORTER CADRE F
CA < 2 000 000 €	E ≤ 125 €	0 €
	E > 125 €	(E – 125 €)
CA ≥ 2 000 000 €	TOUT MONTANT	E

08

Cotisation avant réduction

F

MINORATION

09

Exonérations

G

10

Réduction supplémentaire

H

CVAE

11

CVAE due (F - G – H) (Cf. notice)

I1

12

Acomptes de CVAE versés

I2

13

Solde de CVAE à payer (I1 - I2)

I3

14

Excédent de CVAE constaté (I2 - I1)

I4

TAXE ADDITIONNELLE

Si vous êtes exonéré du paiement de la taxe additionnelle (Cf. notice), cochez la case ci-contre :

J0

15

Taxe additionnelle due (I1 x 13,84 %)

J1

16

Acomptes de taxe additionnelle versés

J2

17

Solde de taxe additionnelle à payer (J1 - J2)

J3

18

Excédent de taxe additionnelle constaté (J2 - J1)

J4

CADRE RÉSERVÉ

19

KO

K

CONTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE TEMPORAIRE

20

Contribution complémentaire due (I1 x 47,4 %)

L1

21

Acompte de contribution complémentaire versé

L2

22

Solde de contribution complémentaire à payer (L1 – L2)

L3

23

Excédent de contribution complémentaire constaté (L2 - L1)

L4

RÉCAPITULATIF

24

Total des acomptes versés (I2 + J2 + L2)

M

25

TOTAL À PAYER (I3 + J3 + L3)

N

26

TOTAL DES EXCÉDENTS (I4 + J4 + L4)

O